

PROGRAMME DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2015

Les élus ont étudié ce programme présenté en séance plénière du CHSCT du 29 Janvier 2015. Plusieurs points ont fait l'objet d'échanges et d'éclaircissement de la Direction. Il en ressort l'avis ci-dessous soumis au vote lors de la séance plénière.

Au préalable, les élus souhaitent revenir sur des actions identifiées sur le plan 2014, qui ont abouties ou sont en bonne voie, et qui amènent des améliorations en termes de conditions de travail ou de prévention, par exemple :

- Les travaux d'améliorations des salles de réunions, même si à priori il n'y a pas de prévision pour continuer cette action en 2015
- Le réaménagement des locaux du Service de Santé au Travail, en concertation avec l'équipe
- La poursuite du plan de mise en place de portes automatiques
- La mise en place d'un strapontin dans le SAS de la salle de test
- Le plan d'action pour l'aération des cartons venant d'Asie (BMS)
- La réactivité et la recherche de solutions suite aux accidents de travail survenus en 2014, notamment en salle de test, ainsi que l'implication des participants à trouver la bonne réponse aux situations "accidentogènes"
- Le démarrage du groupe de travail sur les mesures des rayonnements électromagnétiques sur le site
- La création d'un groupe de travail sur le suivi de l'intégration des personnes
- Le démarrage de l'expérimentation du travail à distance
- Les informations régulières au CHSCT sur les travaux du site
- La mise en service d'un distributeur de sandwiches au Bâtiment C, notamment pour le personnel FEM
- Le renforcement de la mise à disposition de souris informatiques ergonomiques ou de casques téléphoniques

En ce qui concerne le plan 2015, les élus relèvent positivement les actions suivantes :

- Le projet d'amélioration de la mise en œuvre de formations dédiées au risques de la ligne pilote, des risques des activités chimie, laser ...
- La poursuite des actions du groupe de travail sur les mesures des rayonnements électromagnétiques sur le site et l'objectif d'une restitution cette année de la cartographie du site et de la synthèse des mesures
- La poursuite des informations régulières au CHSCT sur les travaux du site et à proximité
- La poursuite de la mise à disposition de souris informatiques ergonomiques ou de casques téléphoniques
- La poursuite du plan d'équipement du site en portes automatiques
- Le projet de suivi renforcé des interventions relatives à la climatisation et au chauffage des locaux, ainsi qu'à la modernisation des installations du bâtiment I
- Le programme de « modernisation » des détecteurs incendie

En revanche, les élus regrettent :

- La durée de mise en œuvre de solution pour le tri manuel ou pour l'adaptation des écrans sur les postes de travail

- Le plan de mise en place fauteuil évacuation des PMR qui reste sur 1 chaise / bâtiment, ce plan doit être plus « ambitieux ». Si la priorité est d'avoir en effet 1 chaise par étage ou travaille les personnes à mobilité réduite, il doit être étendu à terme à tous les étages car nos collègues peuvent être appelés à participer à des meeting dans d'autres bâtiments ou étages
- La disparition des poubelles lavabos dans les toilettes hommes, contre l'avis du CHSCT et des médecins et la lenteur à les remettre
- L'absence de suivi sur les actions menées sur les ascenseurs du site
- Les conditions de travail dans les algécos : "fuites" en cas de pluie au bâtiment K notamment, pb de climatisation et ou chauffage qui sont également évoqués pour d'autres bâtiments
- L'absence de solution pour régler le problème d'éblouissement sur le parvis du bâtiment G
- Le retard dans la démarche de sensibilisation des salariés à l'ergonomie au poste de travail par le SST. Cette action devait commencer en 2012.
- La campagne de sensibilisation de la prévention du cancer qui reste très vague, qui ne parle plus de conférence pour l'arrêt du tabac, et n'apporte pas de nouvelles propositions comme par exemple : la nutrition, la prévention cancer type dermato, la détection de l'helicobacter pylori, ... (action cancer du sein en cours au SST, mais pas de communication à priori)
- L'absence de visibilité sur l'avancement du plan d'action suite aux enquêtes d'opinions
- Le délai pour la finalisation du programme de suppression ou de remplacement des stations de travail d'ancienne génération (encombrantes et bruyantes) avec mise en place de solutions alternatives quand c'est nécessaire

Les élus émettent les réserves sur le point concernant le plan d'urgence mené conjointement avec l'ILL, sur son efficacité au vue des observations que nous avons pu faire lors de l'exercice de 2013.

Les élus portent un avis négatif sur :

- L'accès et la disponibilité du DUE qui reste insatisfaisant car toujours peu des salariés connaissent son existence. Ce document n'est toujours pas accessible facilement et il est inutilisable sous son format actuel
- L'absence de clarté du plan de prévention des risques psycho sociaux au travail en local, Ce plan unilatéral fait suite à un plan unilatéral 2011-2014 dont les actions n'ont guère été visibles et efficaces.
- Le déploiement de la formation des acteurs principaux de la démarche de prévention des risques psychosociaux au travail en lien avec le nombre de participants prévus, sous-dimensionné au regard de l'actualité du site

Recommandations complémentaires du CHSCT

- Réaliser une campagne de mise à jour des listes et plaquettes d'information sur les différents plateaux du site des Guides d'évacuation et serre files au regard des réorganisations vécues dernièrement
- Amélioration du système de rampe "centrale" du bâtiment G, à prolonger au niveau des paliers

- La prise en compte réelle des motocyclistes dans le PDE
- Une information à tous les salariés sur les risques liés à l'usage des transports alternatifs suite entre autre à l'analyse des accidents de trajet, en particulier pour les cyclistes
- Action de prévention sur l'utilisation des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (laptop, tél portables...) pour supprimer les risques (à évaluer) liés à leur utilisation
- Analyse, au travers de la commission de suivi du travail à distance pour s'assurer que ce mode de travail n'entraîne pas d'abus inconsidérés et de risques sur la santé des salariés concernés

Priorités définies par le CHSCT

Les priorités données par le CHSCT sur le programme 2015 sont déclinées comme suit :

Pour le Programme de prévention

- 1° Toute action ayant pour objectif de supprimer les RPSO dans une démarche de prévention primaire.
- 2° Poursuite des travaux d'amélioration des paliers des escaliers des bâtiments G, B, A et du parvis du G
- 3° Poursuite de l'analyse fine des Accidents de travail et de trajet. La démarche pour les déclarations, en particulier pour les RPSO doit être améliorée.

Pour le Programme d'amélioration

- 1° Suppression des points « noirs » du site (Algéco, sous-sol...).
- 2° Poursuite de l'amélioration du site pour les PM R.

Avis sur le programme de prévention 2015

les élus ont bien noté la façon dont ce plan a été préparé, à savoir qu'il prend parfois partiellement en compte les éléments en provenance du CHSCT que ce soit lors des réunions sur cette question ou suite aux avis précédemment formulés.

Comme mentionné les années précédentes, il manque les informations sur les moyens alloués par action (budget) et le rôle des personnes impliquées.

De même, cette présentation rend toujours difficile la compréhension de ce qui relève pour la direction de l'amélioration des conditions de travail ou de la prévention des risques professionnels.

Le CHSCT demande une présentation du plan de Prévention des RPS avec un éclairage des différences par rapport au plan précédent.

Au final, les élus du CHSCT constatent des avancées et des efforts dans le processus de définition du programme de prévention des risques professionnels et des conditions de travail mais regrettent toujours une lenteur dans la mise en œuvre de plusieurs actions.

En conséquence les élus du CHSCT donnent un avis défavorable